

Penthalaz, le 9 mars 2017



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal N° IV

Séance du 6 mars 2017

Composition du bureau

Monsieur Eric Joseph, Président
MM Daniel Blanc et Claude-Alain Zbinden, scrutateurs
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire suppléante

La séance est ouverte à 20h15.

* * *

Monsieur Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur Piéric Freiburghaus Syndic, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au public présent ainsi qu'à la presse.

Il remercie la secrétaire suppléante pour l'élaboration du procès-verbal de cette séance et informe les scrutateurs que la voix de la secrétaire, membre du conseil, doit être prise en compte lors des votes.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 41 Excusés : 6 Absents : 1
Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2016.

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Deux corrections sont à faire :

A la page 9, le prénom de M. Zbinden est Claude-Alain et non Pierre-Alain, corriger également la page 5, M. Ischi s'appelle quant à lui bien Pierre-André Ischi et non Chappuis.

Le PV est accepté à l'unanimité avec les modifications demandées.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président informe que Mme Valérie Rosset a souhaité mettre un terme à son mandat de secrétaire du Conseil pour le 31.12.2016. Il nous lit sa lettre de démission.

Le Président lit également la lettre de démission de M. Steve Pidoux du groupe Radical Libéral qui, suite à son déménagement dans la commune de Gollion, quitte sa fonction de Conseiller communal au 28 février 2017.

d) Assermentation de Mme Codina Cervellin Valérie, PLR

Ce point doit être porté à l'ordre du jour qui sera modifié en conséquence. Nous passons donc directement aux communications de la Municipalité.

e) Communications de la Municipalité.

M. Piéric Freiburghaus, Syndic

Parcelle n° 585, ch. des Fourches

Le 26 janvier 2009, le Conseil communal avait accepté la vente de la parcelle communale n° 585, au prix de CHF 120.- / m², soit pour un montant total de CHF 181'200.-

Le 16 avril 2013, un acte de vente à terme conditionnelle avait été conclu devant notaire, avec la société LARGO Immobilier SA. Une des conditions mentionnait que la vente était subordonnée à l'obtention d'un permis de construire définitif et exécutoire. Il était également stipulé que l'acheteuse pouvait en tout temps exiger que la vente soit exécutée, même si la condition précitée n'était pas remplie. Ce que l'acheteuse a ensuite fait valoir.

Dans cet intervalle deux dossiers d'enquête avaient été déposés. Ils avaient fait l'objet d'oppositions et pour divers motifs, la Municipalité n'avait pas délivré le permis de construire.

L'acheteuse a alors interjeté un recours contre cette décision auprès de la CDAP. La Cour a rejeté le recours. La Municipalité n'a de ce fait pas accepté de signer l'acte d'exécution de vente.

Au vu de ce refus l'acheteuse a demandé l'exécution de cette vente auprès de la Chambre patrimoniale cantonale. Après plusieurs séances de conciliation, aucun accord n'a pas été trouvé et l'acheteuse a obtenu gain de cause auprès de la Chambre patrimoniale qui a jugé et ordonné que la vente soit exécutée et la parcelle transférée.

Ce transfert n'a toujours pas été requis auprès du Registre foncier. C'est pourquoi la Commune est encore mentionnée en qualité de propriétaire.

Démarche participative

La Municipalité est en train d'élaborer le cahier des charges pour un plan directeur localisé sur le centre de la localité, dont les objectifs s'appuieront sur les résultats de la démarche participative.

Les dossiers inhérents à ce début de la législature et les changements de personnes de référence au sein de l'Association équiterre sont les raisons de ce décalage dans la suite du processus. Nous remercions l'ensemble des participants aux deux sessions de la démarche de leur compréhension.

Passerelle entre le chemin de Valrose et le chemin de l'Islettaz

Les travaux de construction de la nouvelle passerelle piétonne entre les chemins précités, permettant également l'accès aux poussettes et vélos, débuteront à mi-mars et se termineront à mi-septembre 2017.

Durant toute cette période, la liaison entre les divers quartiers du village et la gare de Cossonay Penthalaz sera assurée par la passerelle provisoire existante.

Plans de quartiers à Cossonay

La Municipalité était intervenue, sous forme d'oppositions, lors des enquêtes publiques des plans de quartiers « Route de Morges Nord » Et « Condémines Stand ». Les arguments portaient sur les questions de génération de trafic et de report modal, notamment par l'opportunité de création d'un parking relai à proximité de la station supérieure du funiculaire.

Dite autorité a ensuite fait recours auprès de la Chambre de droit public, en conformité des dispositions de l'art. 61 LATC, contre la décision du Conseil communal du 27.06.2016 et contre celle du Service du développement territorial du 05.09.2016, approuvant préalablement le Plan de quartier Route de Morges Nord. A ce jour, la Cour n'a pas délibéré.

Indépendamment de cette procédure, notre Commune a été invitée à une séance organisée par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro, la Municipalité de Cossonay et les Préfets des Districts de Morges et du Gros-de-Vaud. A la demande de notre Municipalité, Mme la Conseillère d'Etat, Nuria Goritte, en charge de la mobilité sera associée à la rencontre.

La Municipalité a finalement fait une intervention lors de la récente enquête publique du Plan de quartier Chien Bœuf, reprenant les mêmes arguments liés à la mobilité.

Université populaire Lausanne

L'Université Populaire de Lausanne a pour vocation de favoriser la formation continue des adultes en proposant des cours du soir afin de s'accorder aux horaires de tous. Or, sensibles à la difficulté, au temps consacré aux déplacements et à la fatigue engendrée, elle a choisi de « venir » plutôt que de « faire venir » en élargissant notre offre de cours et balades à la région du Gros-de-Vaud.

C'est pourquoi après avoir initié un programme à Echallens en 2016, l'UPL lance ce printemps, avec le soutien de la Municipalité, deux cours à Penthelaz : « L'Opéra romantique allemand » et « Les aventures de Tintin en 114 langues ». Cette offre sera étoffée lors de la saison automne-hiver 2017-2018

La parole est donnée aux Conseillers.

Mme Von der Mühl Dominique aimerait savoir jusqu'où Equiterre est allé dans ses démarches, sachant qu'à ce jour, les participants ont reçu des copies des différents panneaux préparés lors des séances. M. Freiburghaus informe qu'en plus des restitutions brutes des panneaux un document succinct a été adressé à la Municipalité. Il a également eu un contact avec Mme Claudia Bogenmann, nouvelle directrice d'Equiterre. Il reste 20 heures de travail en commun pour continuer le projet entrepris. Ces heures seront utilisées pour la restitution d'un document directeur. A la base, il était prévu 2 séances publiques et une restitution du projet. Equiterre va donc jusqu'au bout de son engagement tout en gardant une certaine distance puisqu'ils ne vont pas travailler sur l'appel d'offre, ni sur l'élaboration de ce plan.

Mme Von der Mühl trouve la démarche de la commune très intéressante, complète et complexe et pense important le regard extérieur apporté par Equiterre tout au long de la démarche. Elle trouverait de ce fait regrettable que la Municipalité économise sur cette dernière partie et qu'elle élabore elle-même le cahier des charges sur la base d'un matériel assez petit et de plus avec une personne qui n'a pas suivi le dossier jusque là. Mme Von der Mühl ne met pas en doute les capacités de la Municipalité mais soutien qu'un regard extérieur est le bienvenu.

M. Freiburghaus répond qu'il a toujours été convenu qu'Equiterre serait l'organisateur mais pas une institution qui va porter un regard critique. La Municipalité va avancer dans ce document et réfléchir à la meilleure suite à donner à ce dossier

M. Pierre Zurbrugg revient sur la parcelle du chemin des Fourches et regrette l'issue de ce dossier. Il désire préciser que le Conseil avait accepté la vente de la dite parcelle à une entreprise nommée « Ballons Muller » qui par la suite a renoncé à cet achat. C'est donc la Municipalité qui a décidé de faire un contrat de vente avec la société LARGO immobilier SA et ce n'est donc pas une décision du conseil. M. Piéric Freiburghaus en prend note et le PV est corrigé dans ce sens.

M. Didier Chapuis, Municipal, présente les sujets suivants :

Plus de 500 dossiers de candidatures sont parvenus à la Municipalité pour le poste de secrétaire adjoint. M. Angel Bannwart, né en 1981 ayant travaillé dans diverses administrations, au bénéfice d'un bachelier en science politique, a été choisi et débutera son activité le 15.3.2017.

Afin de palier une absence de longue durée aux services extérieurs, M. Fakir Krraba a rejoint l'équipe pour une durée déterminée.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne les informations suivantes :

Les travaux d'aménagement du Vieux-Village ont débuté et vont se dérouler en trois phases :

- phase 1, route de Lussery, fin février 2017, durée 2 mois
- phase 2, route de Daillens, début avril 2017, durée environ 4 mois
- phase 3, route de la Gare, début août 2017, durée environ 2,5 mois

M. Borgeaud Nicolas demande s'il serait possible que la Municipalité intervienne afin de limiter le parking sauvage devant les barrières du chantier au départ de la route de Lussery. M. Ischi aura une séance de chantier durant la semaine et verra le problème sur place afin de trouver une solution.

M. Yves Jauner, Municipal, parle des sujets ci-dessous :

Ajerco

Le 31 janvier un conseil extraordinaire a eu lieu à Penthaz.

Présentation d'un préavis pour création en aout 2017 de 22 places d'accueils préscolaire à Cossonay, ceci afin de répondre à la demande de place d'accueil.

Le coût de fonctionnement de la garderie d'accueil préscolaire prévue dans le plan de développement est de CHF 13 par habitants.

Le préavis a été accepté par les délégués présents.

SDIS Venoge

La 110^{ème} assemblée des délégués et concours de la fédération vaudoise des sapeurs-pompiers aura lieu le 5 et 6 mai 2017.

L'assemblée générale aura lieu à l'Isle le 5 mai et le concours sur les sites de Cossonay et Penthaz le 6 mai.

Le comité d'organisation de cette manifestation est composé de Mme Hautier Charrotton, présidente, Major Thierry Burnat, 1^{er} vice-président, M. Bernard Ebener, 2^{ème} vice-président, Sgtn Nicole Kälin, secrétaire et Cap. Patrick Arn, trésorier.

M. Yvan Rochat, Municipal, informe l'Assemblée des sujets qui suivent :

La coupe de bois a eu lieu en Riez. 180 m3 de bois avaient été marqués en automne 2016. Une coupe de sécurité a été réalisée le long du chemin de la Lisière depuis la place du pont. Une grande partie de ce bois sera mise au printemps.

Depuis quelques années, les frênes sont victimes de deux maladies : la chalarose (champignon originaire du Japon) qui rend le bois friable et cassant, ainsi que l'agrile du frêne, coléoptère qui se reproduit sous l'écorce tuant l'arbre à petit feu. Les gardes-forestiers restent attentifs à ces deux phénomènes.

Le site du bois de Vaux, ancien bras mort de la Venoge, est inscrit dans plusieurs inventaires fédéraux et cantonaux. Un projet d'îlot de sénescence est situé dans la zone sud de la voie de chemin de fer. Le bois de Vaux est également inscrit comme site de reproduction de batraciens d'importance nationale. Quelques travaux sont prévus avant le classement du site. Cette zone humide difficile d'accès pour l'entretien, permet de répondre ainsi à la demande du Canton quant à l'effort des communes de recréer des zones de biodiversité. Une convention avec l'Etat de Vaud devrait être signée ce qui mettrait cet îlot en site protégé de par sa biodiversité.

M. Rochat, rappelle également l'exposition Madeleine Chamot Berthod à la Maison de Ville qui est ouverte encore les 9-10-11 et 12.3.2017.

Le traditionnel coup de balais aura lieu le 1.4.2017 et sera couplé avec l'inauguration et les portes ouvertes du bâtiment du Plan-Bois.

M. Rochat informe qu'il a participé au rapport de la protection civile du Gros-de-Vaud. Impressionné du travail fourni, par cette structure auprès des diverses manifestations cantonales, régionales et communales, il propose au Conseil, par l'intermédiaire de son Président, de débiter une prochaine séance par une présentation de la part de la Protection Civile de ses structures.

La parole est donnée aux Conseillers.

M. Pierre Zurbrugg fait remarquer que depuis 3 semaines les travaux de la coupe de bois sont à l'arrêt et les chemins forestiers sont envahis de troncs, rendant le passage pour les piétons impossible. Combien de temps cela va-t-il durer ?

M. Rochat prend note et tentera de faire accélérer les travaux afin de libérer au plus vite les chemins.

M. Zurbrugg revient sur une demande qu'il avait fait lors d'un précédent conseil concernant le chemin partant des cibleries, parallèle au chemin de la Forêt, et demande quand est-ce qu'il sera remis en état. Ce chemin n'est plus praticable depuis la dernière coupe de bois.

M. Rochat n'y est pas encore allé mais fera le nécessaire.

M. Eric Joseph, Président, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour modifié comme suit :

1. **Assermentation de Mme Codina Cervellin Valérie**
2. **Préavis municipal n° 2016-66, relatif au plan directeur régional du Gros-de-Vaud**
3. **Préavis municipal n° 2017-12, relatif au crédit d'étude pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare**
4. **Nomination d'un scrutateur**
5. **Nomination/dissolution de commissions**
6. **Propositions individuelles**

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

1. **Assermentation de Mme Codina Cervellin Valérie**

Suite à la démission de M. Steve Pidoux, le groupe Radical Libéral nous présente Mme Codina Cervellin Valérie, première vienne en suite. Mme Codina Cervellin habite à Penthalaz depuis 1999. Elle est mariée et a 2 enfants de 13 et 11. Mme Codina Cervellin a grandi à La Chaux-de-Fond. Elle a obtenu une maturité commerciale et un master en informatique à l'université de Neuchâtel. Elle travaille actuellement comme chef de projet à la DSI de l'Etat de Vaud.

Mme Codina Cervellin Valérie prête serment en levant la main droite et en disant « Je le promets ». Le président Eric Joseph la félicite et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions de Conseillère communale.

Dès maintenant l'assemblée compte une conseillère de plus, soit 42 membres présents.

2. **Préavis municipal n° 2016-66, relatif au Plan directeur régional du Gros-de-Vaud**

Mme Dominique Von der Mühl, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

M. Rochat Yvan informe que le représentant de la commune de Penthalaz au COPIL n'était pas en place depuis le début des débats. C'est suite à la demande de la commune de Bercher de faire partie du COPIL que ce dernier a répondu oui à condition que la commune de Penthalaz en fasse aussi partie. Cette correction n'a pas besoin d'être apportée au rapport de commission.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2016-66, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'adopter les chapitres 1 - Introduction, 2 – Diagnostic, 3 – Projet de territoire, 4 – Stratégie, lignes d'action et mesures du Plan directeur régional du Gros-de-Vaud, version du 3 décembre 2015

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2016-66 est accepté à l'unanimité par 41 oui.

3. Préavis municipal n°2017-12, relatif à un crédit d'étude pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare

Mme Patricia Magnenat, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

Mme Von der Mühl demande à la Municipalité si l'on pourrait ajouter au cahier des charges de ce préavis un chapitre sur la revalorisation de la route de la Gare et si un bureau a déjà été mandaté dans ce sens. Cet axe, artère principale entre le haut et le bas du village, pourrait, comme Mme Gay-Crosier l'avait déjà souhaité à l'époque et selon les discussions ressorties de la démarche participative, devenir autre chose qu'un simple axe routier par une revalorisation de la périphérie de la route (trottoirs, etc).

M. Ischi Pierre-André répond que rien n'a été entrepris dans ce sens à ce jour mais il prend note de la remarque.

M. Pierre Alain Epars propose que l'on réfléchisse à la réorganisation des cheminements piétonniers sur le bas du tronçon de la route de la Gare en élargissant éventuellement le trottoir au vu du nombre d'usagers qui empruntent ce chemin chaque jour. M. Pierre-André Ischi informe qu'il y a un projet d'éloignement du trottoir de la route afin de l'élargir et de garantir une meilleure sécurité des piétons.

M. Claude Brocard est étonné de voir des matériaux utilisés pour la réfection de la route de Lussery provenir de France. Il demande à la Municipalité si elle peut intervenir dans le cadre des marchés publics sur le choix de la provenance des matériaux. M. Piéric Freiburghaus répond qu'effectivement des camions immatriculés en France ont fait des livraisons mais il ne peut pas confirmer que les matériaux viennent de France. Il rappelle également que la compression des coûts empêche de pouvoir tout maîtriser. Une demande a été faite à M. Roan Vallat afin qu'il se renseigne si l'on peut intervenir sur la provenance des matériaux dans les marchés publics. Une réponse sera transmise prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2017-12, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 130'000.- pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir, à cette fin, un compte d'attente de CHF 130'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à reporter la totalité du compte d'attente dans le futur préavis de réalisation des travaux pour la route de la Gare :

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-12 est accepté à l'unanimité 41 oui.

4. Nomination d'un scrutateur

Suite à la démission de M. Steve Pidoux, M. Claude-Alain Zbinden propose pour cette place Mme Valérie Codina Cervellin. Il n'y a pas d'autre proposition, Mme Codina Cervellin est élue scrutatrice par applaudissements.

5. Nomination/dissolution de Commission

La Municipalité demande la nomination d'une commission « Emoluments en matière de police des constructions »

Pour le GIP :

- Borgeaud Sébastien
- Loichot Cristina
- Aubry Sébastien

Pour le groupe Socialistes, verts et sympathisants :

- Aubry Pierre
- Bezençon Steve
- Berthoud Sandrine

Pour le groupe Radical Libéral :

- Dénéreaz Pierre-Yves

6. Propositions individuelles

M. Zbinden Claude-Alain, propose de remplacer M. Pidoux Steve par Mme Codina Cervellin à la commission informatique.

Mme Probst Delphine demande à la Municipalité si la poste de Penthaz fait partie ou non des bureaux menacés de fermeture comme mentionné dans un article paru dans le journal.

M. Freiburghaus répond que ces informations sont très controversées. La liste des bureaux de poste concernés par ces fermetures a été publiée par les syndicats et à ce jour, la poste dément ces informations.

La Municipalité se réunira pour débattre de cette question et prendra contact avec la poste afin de pouvoir anticiper et éviter sa fermeture.

Mme Patricia Magnenat, revient sur sa demande faite lors du Conseil du 3.10.2016 concernant la circulation sur la route de la Vuy.

M. Parel s'y est rendu quelques fois. Il n'a pas vu de contrevenant, aucune voiture n'étant sortie sur la route de Lausanne. M. Freiburghaus informe qu'on lui a signalé une certaine tranquillisation de la circulation depuis que le trottoir du chemin du Mont-Blanc a été élargi, la partie de la circulation étant un peu plus étroite.

Une attention toute particulière sera portée sur ce quartier durant les travaux de la route de Lausanne.

Mme Magnenat rappelle que son inquiétude est liée spécialement à la sécurité des enfants. Elle fait également remarquer que les contrevenants qui sortent sur la route de Lausanne le font surtout le soir alors que M. Parel n'est plus en service. Elle demande si l'on pourrait faire intervenir la gendarmerie cantonale. M. Freiburghaus, qui rencontre chaque mois la gendarmerie, en parlera lors de la prochaine séance.

M, Epars Pierre-Alain suggère à nouveau un cheminement piétonnier devant les fenêtres de la salle de gym afin d'éviter que les enfants ne passent dans le parking. M. Ischi Pierre-André, informe qu'il n'est pas prévu de modifier le chemin piétonnier qui mène au collège, les enfants sont priés de suivre le chemin en place qui passe derrière le bâtiment. Yves Jauner complète que ce cheminement donne entière satisfaction aux parents. Quelques améliorations pourront encore être mises en place vers l'arrêt de bus.

M. Epars demande également que l'éclairage du chemin traversant la place de sport Madeleine Chamot Berthod soit remis en état. Ces travaux sont au budget, ils seront faits cette année. Un devis sera également demandé pour les mats d'éclairage du terrain de sport.

M. Epars relève encore que les chemins communaux sont en mauvais état et demande à la Municipalité si leur entretien est prévu au budget. M. Ischi prend note.

Mme Patricia Magnenat rebondit sur l'intervention de M. Epars et demande qui est responsable du nettoyage des chemins après les travaux agricoles.

M. Ischi Pierre-André passe la parole à Pierre-Alain Epars pour la réponse. Les agriculteurs de Penthalaz ont une balayeuse qui permet de nettoyer les chemins. Il est toutefois évident que cette tâche est effectuée à la fin des travaux en cours. Toutefois, M. Epars nous informe que quelques terrains agricoles sont exploités par des agriculteurs non domiciliés dans la commune qui eux ne passent pas la balayeuse.

M. Pierre-André Ischi informe que les nids de poules de la route de Lausanne seront comblés.

M. François Bachmann relève une petite note positive et informe que 3 conseillers communaux seront sur les listes pour les élections du Grand Conseil.

Le Président prie les personnes qui n'ont pas encore répondu à la convocation pour le dépouillement des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat du 30.4.2017, de le faire rapidement.

Les informations détaillées sur la sortie du Conseil du 13.5.2017 partiront prochainement par mail. Merci de confirmer votre présence.

Le prochain Conseil aura lieu le 1.5.2017 à la salle du Verger. Celui du 19.6.2017 se déroulera à la Maison de Ville en raison des préparatifs de l'Abbaye.

Le Président rappelle encore la marche à suivre pour les rapports des commissions et transmet la nouvelle adresse du Conseil : secretaire.conseil@penthalaz.ch

Le délai pour le dépôt des candidatures au poste de secrétaire du Conseil est maintenant terminé. Les Conseillers seront informés par mail du choix d'un candidat.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h40.

Le Président



Eric Joseph



La secrétaire



Sylvette Grandchamp